

La refonte du système d'information de FINANCE +

Pour la refonte de son système d'information, FINANCE + souhaite disposer d'une analyse succincte des différentes solutions qui lui sont offertes pour l'inscription de ce projet dans le plan informatique annuel. Pour vous aider dans cette tâche, elle met à votre disposition les documents 1 à 4.

On vous demande de :

1. Synthétiser dans un tableau les points forts et les points faibles du système d'information actuel de FINANCE +

2. Dans un tableau synthétique :

- énumérer les différentes solutions offertes à FINANCE + pour la refonte de son système d'information ;
- relever les avantages et les inconvénients de chaque solution.

Document n°1 : Description du système d'information de FINANCE +

Le système d'information actuel est à l'image de l'évolution de la société dans le groupe. Dans les années quatre vingt, FINANCE + constituait un simple service au sein de la direction Financière. Son rôle se limitait à passer les ordres des clients et à assumer la gestion administrative, comptable et fiscale des comptes titres. Le groupe ne disposait pas d'applications propres. A l'époque, le groupe a fait appel au service d'une grande banque internationale pour louer l'utilisation à distance d'un ensemble d'applications spécialisées dans le domaine concerné et ce, en contrepartie du paiement d'une cotisation forfaitaire annuelle.

La libéralisation des marchés financiers dans les années quatre vingt dix et leur démocratisation ont amené la direction générale du groupe à filialiser cette activité et à la doter de moyens informatiques dédiés, notamment la création, au sein de la direction du système d'information du groupe, d'un département « informatique-finance ». Toutes les applications actuelles ont été réalisées en interne avec l'appui de quelques SSII. Elles ont été empilées au gré des évolutions réglementaires, techniques et stratégiques.

Sur le plan organisationnel, après le transfert dans les années quatre vingt dix de l'activité dans une nouvelle entité bénéficiant du statut de banque (BSF : BANQUE STAR FINANCE), la branche vouée à la gestion des OPCVM a été filialisée dans une nouvelle société spécialisée dans la gestion collective (STAR FINANCE GESTION). Récemment, les deux sociétés (BANQUE STAR FINANCE et STAR FINANCE GESTION) ont été regroupées dans une même et unique société FINANCE +.

Notre système d'information, entièrement géré par l'informatique de notre maison mère, ne répond plus à nos exigences de développement. Fruit de transformations, souvent opérées dans l'urgence, il est devenu chaotique, difficile à maintenir et à faire évoluer. Heureusement, l'équipe informatique en charge de la gestion de notre système d'information maîtrise parfaitement l'architecture technique et fonctionnelle. Nous avons connu très peu d'incidents en plusieurs années d'exploitation. Enfin, nous disposons, dans le cadre du plan de secours élaboré par notre groupe, d'un plan de continuation de l'activité propre qui nous permet de poursuivre notre activité en cas d'incident grave. Toutefois, après la fusion de la banque et de la société de gestion, notre système gère deux référentiels (deux fichiers valeurs, deux fichiers clients...)! Il en résulte des coûts de communication entre applications élevés, des délais de développement trop longs et une complexité croissante qui nous oblige à limiter nos demandes d'évolution au strict minimum (généralement limitées aux aspects réglementaires). Nous sommes aussi préoccupés par le coût (souvent opaque) très élevé que nous facture notre société-mère pour la maintenance, l'hébergement, la sécurisation et le développement de notre système d'information. A vrai dire, nous ne maîtrisons pas nos coûts informatiques ni leur évolution dans le temps. Enfin, notre système reste fermé à nos partenaires (prescripteurs). Notre extranet est limité à quelques fonctions de consultation de nos produits. Notre stratégie de développement se trouve ainsi freinée.

Document n° 2 : Stratégie informatique d'ADEO SERVICES¹

Développements internes ou solutions du marché ? ... ADEO SERVICES, le groupe international d'enseigne de bricolage (Leroy Merlin, Weldom, Dompro, Bricoman...) a refusé cet arbitrage récurrent lors de la refonte de son système d'information. Lancé dans un développement international important, le distributeur était décidé à se doter d'une application simple, ouverte et évolutive. Tout en ne souhaitant pas repartir d'une page blanche. La direction informatique redoutait en effet la lenteur d'une telle démarche et la perspective de coûts d'évolution trop importants. Après une vingtaine d'années de système d'information maison, elle en connaissait bien les limites.

ADEO SERVICES se méfiait tout autant des progiciels packagés qui, malgré leur intérêt en termes de fiabilité et de verticalisation, n'excluent pas des développements spécifiques importants et laissent entrevoir un risque de dépendance vis-à-vis des éditeurs. « Confier notre système d'information à ces derniers revient à prendre un vrai pari sur leur devenir, sur l'intérêt que vous continuerez à présenter pour eux et sur leur capacité à répondre aux besoins métier » analyse la directrice de l'édition à la DSI du groupe. Le recours aux progiciels du marché a donc été jugé contraire à la volonté d'autonomie de la direction informatique dans l'évolution de son système d'information, tant dans la maîtrise des outils que dans celle du coût total de possession. « Nous construisons notre système d'information à partir de solution du marché dont nous achetons les sources avec un transfert de connaissances associé, de manière à devenir à terme indépendants des éditeurs ».

Document n° 3 : Nouvelles solutions pour les systèmes d'information²

En termes d'applications d'entreprise..., le mode locatif (ASP, FAH, ou SaaS comme Software as a service) avec hébergement chez l'éditeur ou chez un prestataire tiers séduira ceux qui n'ont pas les reins assez solides pour supporter un investissement initial important. Car s'il n'est pas sûr qu'à long terme un logiciel hébergé et loué soit plus économique, il s'avère à court terme avantageux, en assurant un lissage et une prédictibilité des coûts.

A cet avantage pécuniaire, les éditeurs adeptes du modèle locatif ajoutent ceux de la rapidité de mise en service, de l'adéquation aux besoins des entreprises multi sites, des possibilités d'accès à distance pour les utilisateurs mobiles, de la simplicité lors des changements de version, de l'absence d'entretien du matériel par l'entreprise, et enfin de la souplesse quant au nombre d'utilisateurs.....Comme le souligne Éric Ménard du cabinet Pierre Audoin Consultants « il existe encore chez certains utilisateurs potentiels un frein psychologique quant au fait de confier ses données à un tiers de peur qu'elles ne soient épiées ou perdues. Et si le réseau tombe, cela met en danger le fonctionnement de l'entreprise ».

Document n° 4 : L'ERP levier de transformation de l'entreprise³

Le système d'information avec sa multitude de composants matériels et logiciels représente un niveau de complexité sans cesse croissant...l'adoption de l'ERP réduit considérablement cette complexité: unicité des données de référence, nombre d'interfaces d'autant plus réduit que la surface fonctionnelle couverte par l'ERP est importante...le projet ERP permet à l'entreprise une mise à niveau d'un seul coup sur un large périmètre fonctionnel. Les éditeurs d'ERP ont une capacité d'investissement sans commune mesure avec celle de l'entreprise. Ils font évoluer leur produit à une vitesse spectaculaire, c'est là même une condition de survie pour eux. Au-delà même de l'apport de nouvelles fonctionnalités, ce sont parfois des concepts tout à fait novateurs que proposent les éditeurs, concepts qui sont susceptibles de bouleverser la stratégie de l'entreprise...En résumé, si l'ERP n'amène que rarement une réduction du budget système d'information, il permet un fort potentiel d'évolution et une réelle maîtrise de la dépense. Le changement de version conseillé par l'éditeur est une opération coûteuse qui doit être prise en compte dans le coût de fonctionnement pluriannuel de l'ERP.

¹ Source : extrait de l'article «Adéo Services devient son propre éditeurs». 01 Informatique N° 1961 du 11/09/2008.

² Source : extrait de l'article « le mode locatif hébergé, le choc des cultures ». 01 Informatique N° 1923 du 02/11/2007.

³ Source : extrait de « ERP Levier de transformation de l'entreprise » de Claude Quilenec. 2007.